

1. Identification

Identité du produit/nom commercial : Meules et meules à couper, résinoïdes (type 1, type 27, type 28, type 29), meules boisseaux (type 11), cônes et tampons (type 16, type 17 et type 18) - Meules sur tige.

Usage du produit : Matières abrasives utilisées pour couper et poncer du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.

Restriction d'utilisation : Utiliser uniquement comme indiqué

Fabricant : United Abrasives, Inc.
 185 Boston Post Road
 North Windham, CT 06256

Internet : www.unitedabrasives.com

Téléphone pour renseignements : (860) 456-7131

Numéro de téléphone d'urgence : (860) 456-7131

Date de préparation : 2 février 2017

2. Identification des dangers

Classification : Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément à la Hazard Communication Standard (29CFR 1910.1200) de l'OSHA.

Classification physique	Classification de la santé
N'est pas dangereux.	N'est pas dangereux.

Dangers non classifiés ailleurs : La majorité des poussières générées durant l'utilisation proviennent du matériel de base traité. Le danger potentiel d'exposition aux poussières et fumées du matériau doit être évalué.

Éléments de l'étiquette :

Aucun élément d'étiquetage n'est requis.

3. Composition / information sur les composants

Nom chimique	No CAS	Concentration
Carbure de silicium	409-21-2	0-95
Résine phénolique durcie	N/D	1-30
Composés de nitriles	N/D	1-20
Composés de fluorure	N/D	1-20
Pyrite de fer	12068-85-8	0-20
Fibre de verre tissée	N/D	0-15
Composés de calcium	N/D	0-15
Soufre	7704-34-9	0-15
Oxyde de calcium	1305-78-8	1-10
Cryolite	15096-52-3	1-10
Résine époxyde durcie	N/D	1-10
Carbonate de calcium	1317-65-3	0-5
Oxyde de fer	1309-37-1	0-5
Graphite	7782-42-5	0-5
Fluorure d'aluminium et de potassium	14484-69-6	0.1-0.5
Fluoroborate de potassium	14075-53-7	0.1-0.5

L'identité spécifique et (ou) le pourcentage exact n'ont pas été divulgués puisqu'il s'agit d'un secret commercial.

4. Premiers soins

Ingestion : En cas d'inhalation de poussières de meulage, obtenir de l'aide médicale.

Inhalation : En cas de surexposition à la poussière de ponçage, transporter la victime à l'air frais et obtenir de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin. Obtenir une aide médicale immédiate si un corps étranger se trouve dans un œil.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever les poussières. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : Pourrait causer une irritation mécanique à la peau et aux yeux.

L'inhalation de poussières peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

L'inhalation prolongée de grande concentration de poussières peut causer des effets indésirables sur les poumons.

La surexposition prolongée peut causer des dommages aux voies respiratoires, aux os et aux dents suite à l'inhalation.

Indication de la nécessité d'une aide médicale immédiate et d'un traitement spécial, si nécessaire : Une aide médicale immédiate n'est pas requise.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant.

Dangers précis découlant du produit chimique : Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut accorder une attention aux risques potentiels de feu ou d'explosion du matériel de base qui est traité. Plusieurs matériaux créent des poussières ou des tournures inflammables ou explosives lors de l'usinage ou du meulage.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient porter un équipement d'urgence complet et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Porter le respirateur et les vêtements de protection appropriés qui sont requis pour éviter un contact avec les yeux et l'inhalation de poussières.

Précautions environnementales : Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler les déversements comme il est requis par les lois locales, de l'État et fédérales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser, balayer ou aspirer la matière à l'aide d'un aspirateur et la placer dans un récipient en vue de son élimination. Minimiser la production de poussières.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer la poussière. Bien laver après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Se référer à la norme ANSI B7.1, Exigences de sécurité pour l'utilisation, l'entretien et la protection des meules abrasives, pour obtenir de plus amples renseignements. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composantes des matériaux de base ou des revêtements en cours de meulage. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives aux substances pour connaître les exigences supplémentaires concernant les pratiques de travail, lorsqu'il y a lieu.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Entreposer conformément à la norme ANSI B7.1. Protéger les meules abrasives contre les dommages.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Directives d'exposition :

Carbure de silicium	3 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction respirable) 10 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction inhalable) 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Résine phénolique durcie	Pas de limite établie.
Composés de nitriles	Pas de limite établie.
Composés de fluorure	2,5 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 2,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Pyrite de fer	Pas de limite établie.
Fibre de verre tissée	5 mg/m ³ - MPT ACGIH VLE (inhalable) 1 f/cc MPT LTE de l'ACGIH (respirable)
Composés de calcium	Pas de limite établie.
Soufre	Pas de limite établie.
Oxyde de calcium	2 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Cryolite (fluorures)	2,5 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 2,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Résine époxyde durcie	Pas de limite établie.
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Oxyde de fer	5 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction respirable) 10 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (vapeurs)
Graphite	2 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction respirable) 15 mpppc - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Fluorure d'aluminium et de potassium (aluminium) Fluorure d'aluminium et de potassium (fluorures)	5 mg/m ³ - VLE de l'ACGIH (fraction respirable) (sous forme d'Al métallique) 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Fluorure d'aluminium et de potassium (fluorures)	2,5 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 2,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Fluoroborate de potassium (fluorures)	2,5 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 2,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA

Note : Tenir compte également des composants des matériaux de base et des revêtements meulés.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser le système localisé d'évacuation ou la ventilation générale requis pour minimiser l'exposition aux poussières et maintenir la concentration de contaminants en dessous des limites d'exposition en milieu de travail.

Mesures de protection individuelles, comme un équipement personnel de protection :

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou lorsque l'exposition aux poussières est excessive. Tenir compte du potentiel d'exposition aux composantes des revêtements ou du matériel de base en cours de meulage pour choisir la bonne protection respiratoire. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives au plomb, cadmium, etc., le cas échéant. Le choix de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de la forme et de la concentration. Choisir et utiliser les respirateurs conformément au règlement 1910.134 de l'OSHA et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : Des gants en tissu ou en cuir sont recommandés.

Protection pour les yeux : Des lunettes de protection ou un écran facial sur des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Autre : Les vêtements de protection requis pour prévenir la contamination des vêtements personnels. Une protection de l'ouïe peut être requise.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur, etc.) : Meule solide noire, brune ou rougeâtre.

Odeur : Sans odeur.

Seuil olfactif : Sans objet.	pH : Sans objet.
Point de fusion/point de congélation : Sans objet.	Point d'ébullition : Sans objet.
Point d'éclair : Sans objet.	Taux d'évaporation : Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz) : Non combustible	
Limites d'inflammabilité : LEI : Sans objet.	LES : Sans objet.
Tension de vapeur : Sans objet.	Densité de vapeur :
Densité relative : Sans objet.	Solubilité(s) : Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol-eau : Sans objet.	Température d'auto-inflammation : Sans objet.
Température de décomposition : Sans objet.	Viscosité : Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

Conditions à éviter : Aucune condition à éviter n'est connue.

Substances incompatibles : Aucun matériel incompatible connu.

Produits de décomposition dangereux : Les poussières provenant du meulage pourraient renfermer des ingrédients énumérés dans la Section 3 ou d'autres ingrédients, lesquels sont des composantes du matériel de base meulé ou des revêtements appliqués au matériel de base qui seraient potentiellement plus dangereuses.

11. Données toxicologiques

Voies d'absorption :

Inhalation : Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Pas d'ingestion prévue dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut causer une obstruction du tube digestif.

Contact avec la peau : Aucun contact cutané n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation. Le frottement du produit sur la peau peut causer une irritation mécanique ou des abrasions.

Contact avec les yeux : Les poussières peuvent causer une irritation mécanique.

Effets chroniques de l'exposition à court et long terme : Une surexposition à long terme aux poussières respirables peut causer des lésions aux poumons (fibrose) dont les symptômes sont la toux, l'essoufflement et une capacité respiratoire diminuée. Les effets chroniques peuvent être aggravés par le tabagisme. Une surexposition prolongée aux fluorures peut causer une maladie des os, la fluorose. Une exposition prolongée aux niveaux élevés de bruit durant le fonctionnement peut avoir une incidence sur l'ouïe. Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition aux poussières/vapeurs du matériel ou de la peinture/du revêtement en cours de meulage. La majorité des poussières générées durant le meulage proviennent du matériel de base traité, et le danger potentiel de cette exposition doit être évalué.

Cancérogénicité : Aucune des composantes ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels de l'OSHA, du NTP ou du CIRC.

Mesures numériques de la toxicité :

Carbure de silicium : DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; DL50 par voie cutanée - rat - >2 000 mg/kg
 Pyrite de fer : Aucune donnée sur la toxicité n'est disponible.
 Soufre : DL50 orale du rat - > 2000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - >5,43 mg/L/4 h ; DL50 par voie cutanée - rat - >200 mg/L
 Oxyde de calcium : DL50 orale du rat - >7 340 mg/kg
 Cryolite : DL50 orale du rat - >5,000 mg/kg
 Carbonate de calcium : Aucune donnée sur la toxicité n'est disponible.
 Oxyde de fer : DL50 orale du rat - > 10 000 mg/kg
 Graphite : DL50 orale du rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 2 mg/L
 Fluorure d'aluminium et de potassium : DL50 orale du rat - 2 150 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 3,4 mg/L ; DL50 lapin dermique - > 2 000 mg/kg.
 Fluoroborate de potassium : DL50 orale du rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 5,3 mg/L

12. Données écologiques
Écotoxicité :

Carbure de silicium : Pas de données disponibles.
 Pyrite de fer : Pas de données disponibles.
 Soufre : 96 h CL50 *Oncorhynchus mykiss* - > 5 µg/L (limite de solubilité du soufre) ; 48 h CE50 *daphnia magna* - > 5 µg/L (limite de solubilité du soufre)
 Oxyde de calcium : CL50 96 h *Cyprinus carpio* - >1 070 mg/L
 Cryolite : Pas de données disponibles.
 Carbonate de calcium : Pas de données disponibles.
 Oxyde de fer : Pas de données disponibles.
 Graphite : DL50 *Danio rerio* - > 100 mg/L/96 h
 Fluorure d'aluminium et de potassium : CL50 *Brachydanio rerio* - > 10 mg/L/96 h
 Fluoroborate de potassium : CL50 *Leuciscus idus* - 760 mg/L/96 h

Persistence et dégradabilité : La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun danger pour l'environnement n'est prévu pour ce produit. Toutefois, il faut accorder une attention aux effets potentiels du matériel de base traité pour l'environnement.

13. Données sur l'élimination du produit

Éliminer conformément à l'ensemble des règlements locaux, étatiques/provinciaux et fédéraux applicables. Les règlements locaux peuvent être plus stricts que les règlements nationaux et régionaux. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du produit pour établir la bonne identification des déchets et leur élimination conformément aux règlements applicables.

14. Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT (É.U.)	Aucun numéro ONU.	Désignation de transport non réglementée.	Aucune classe de danger.	Aucun groupe d'emballage.	
TMD	Aucun numéro ONU.	Désignation de transport non réglementée.	Aucune classe de danger.	Aucun groupe d'emballage.	

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est identifiée.

15. Informations sur la réglementation

Catégories de danger selon la Section 311/312 de SARA : Non applicable (articles manufacturés)

Article 313 de la SARA : Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313 du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 et du règlement 40 CFR, Partie 372 (déclaration de dégagement de produits chimiques toxiques) : Aucun

Proposition 65 de Californie : AVERTISSEMENT! Vous créez des poussières lorsque vous coupez, sablez, forez ou poncez des matériaux comme du bois, de la peinture, du ciment, de la maçonnerie ou du métal. Ces poussières contiennent souvent des produits chimiques connus pour causer le cancer, des déficiences de naissance ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

16. Autres informations

Cote de la NFPA :	Santé = 1	Inflammabilité = 0	Instabilité = 0
QUALIFICATION DU SIMD :	Santé = 1*	Inflammabilité = 0	Danger physique = 0

*Danger chronique sur la santé

Date de la dernière révision : 30 septembre 2016

Date de cette révision : 2 février 2017

Résumé de la révision :

24 août 2012 : Section 3. Composition mise à jour. Section 8. Limites d'exposition mises à jour. Section 11. Valeurs de toxicité aiguë mises à jour.

31 mars 2015 : Changements à toutes les sections. Format mis à jour pour celui du SGH.

30 septembre 2016 : Section 2. Classification. Phrases de danger. Phrases de mise en garde. Section 3. Composition. Section 8. Directives d'exposition. Section 11. Mesures numériques de la toxicité. Section 12. Écotoxicité.

2 février 2017 : Section 2. Classification. Éléments d'étiquetage. Section 3. Composition. Section 4. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés. Section 8. Directives d'exposition. Section 11. Cancérogénicité. Mesures numériques de la toxicité. Section 12. Écotoxicité.

L'information qui précède est considérée comme étant exacte et à jour en date de la préparation de cette fiche signalétique. Considérant que l'utilisation de cette information et que les conditions d'utilisation de ce produit ne sont pas sous le contrôle de United Abrasives, Inc, il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'utilisation sécuritaire de ce produit.